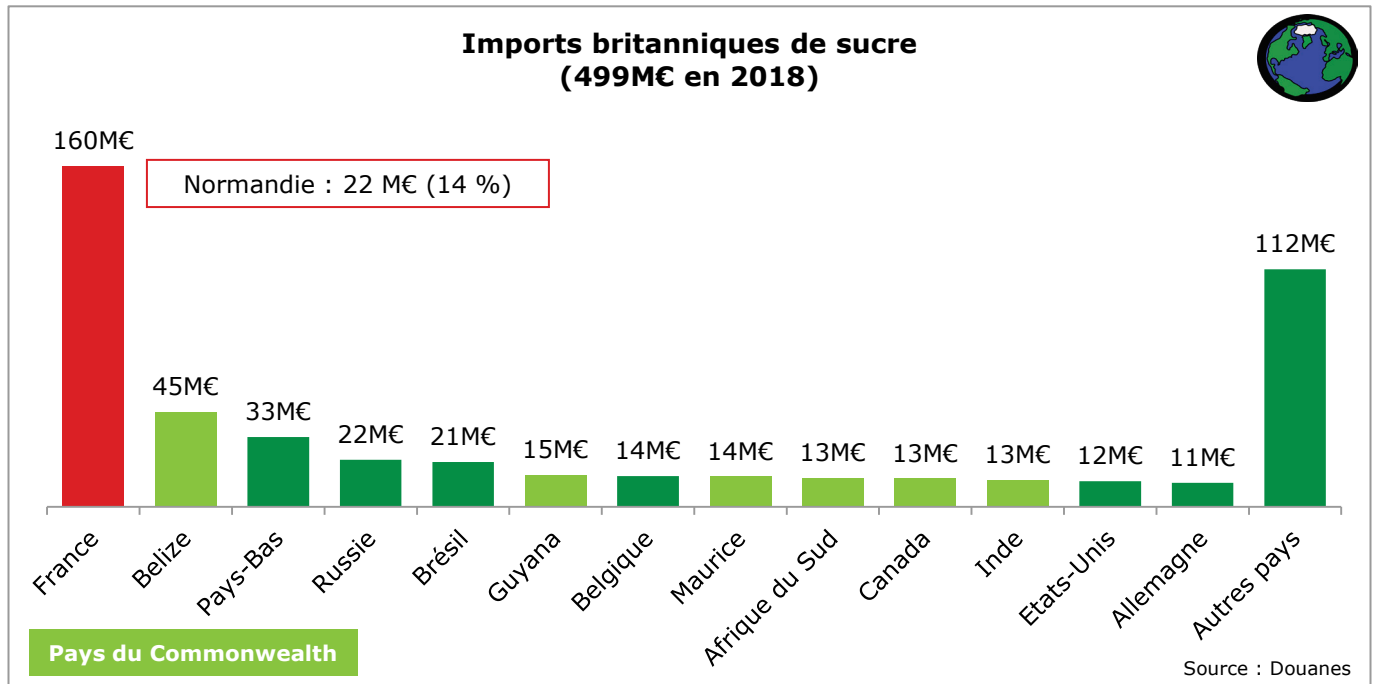


Le Brexit : échanges des produits agricoles et agroalimentaires, zoom sur le sucre

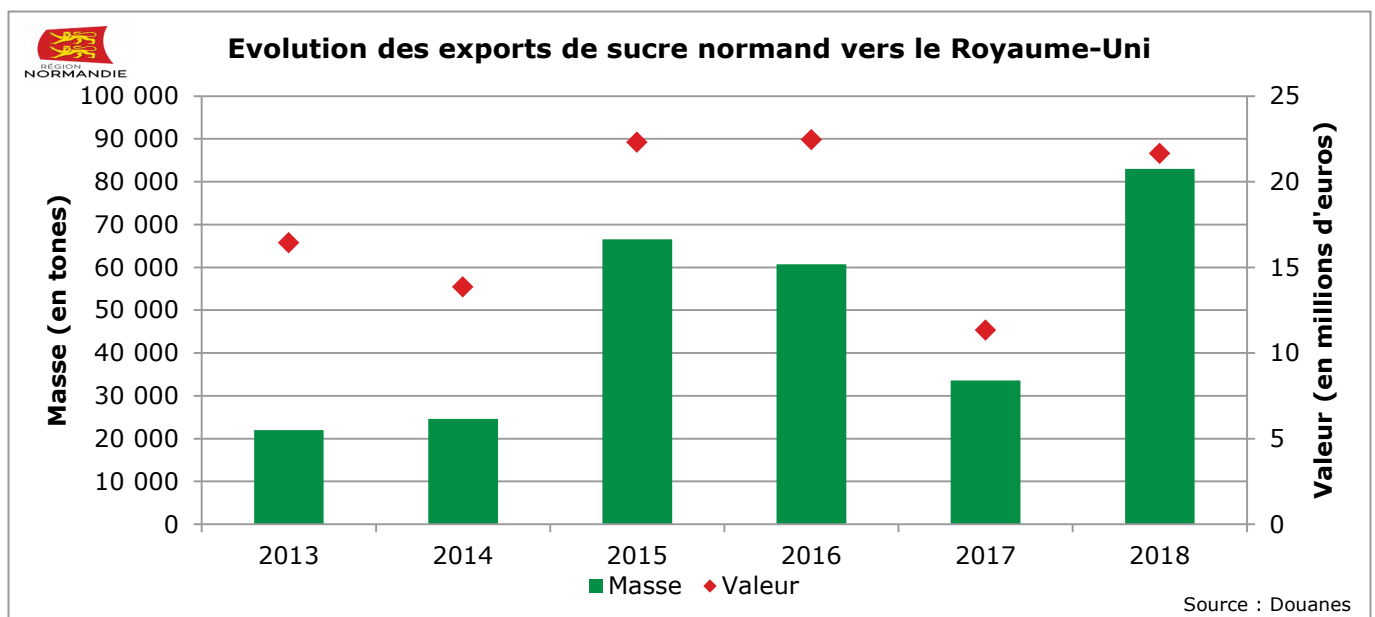
Étude régionale Brexit

Mai 2020

Résumé des échanges



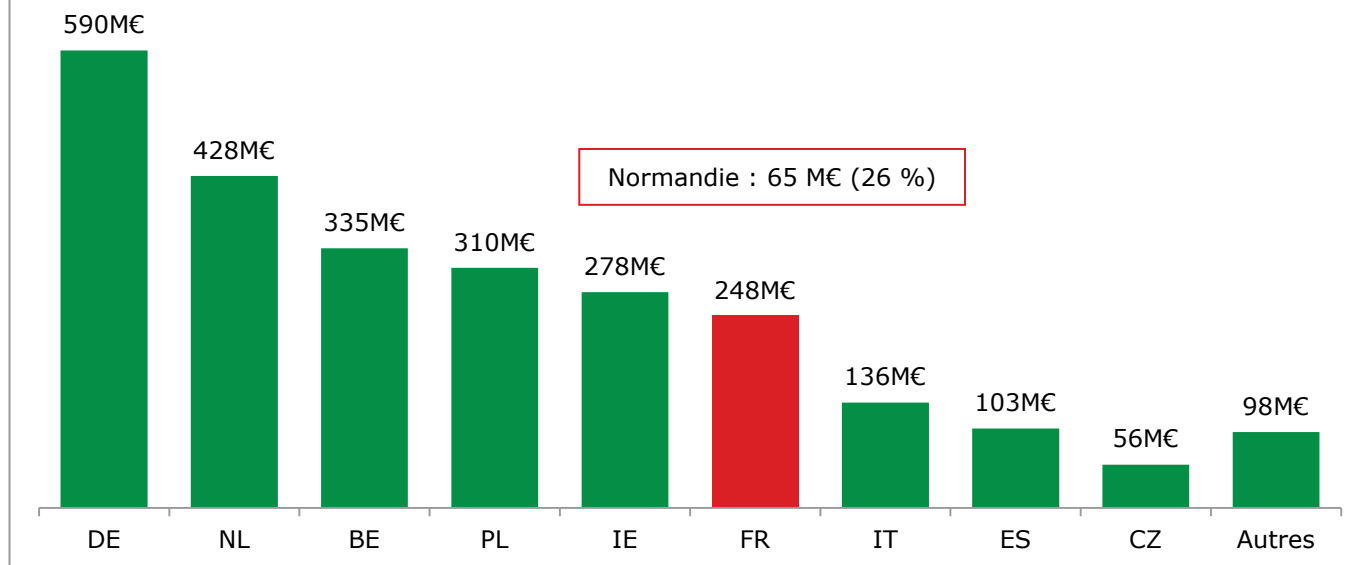
En 2018, **50%** du sucre importé par le Royaume-Uni provient de l'**UE**.



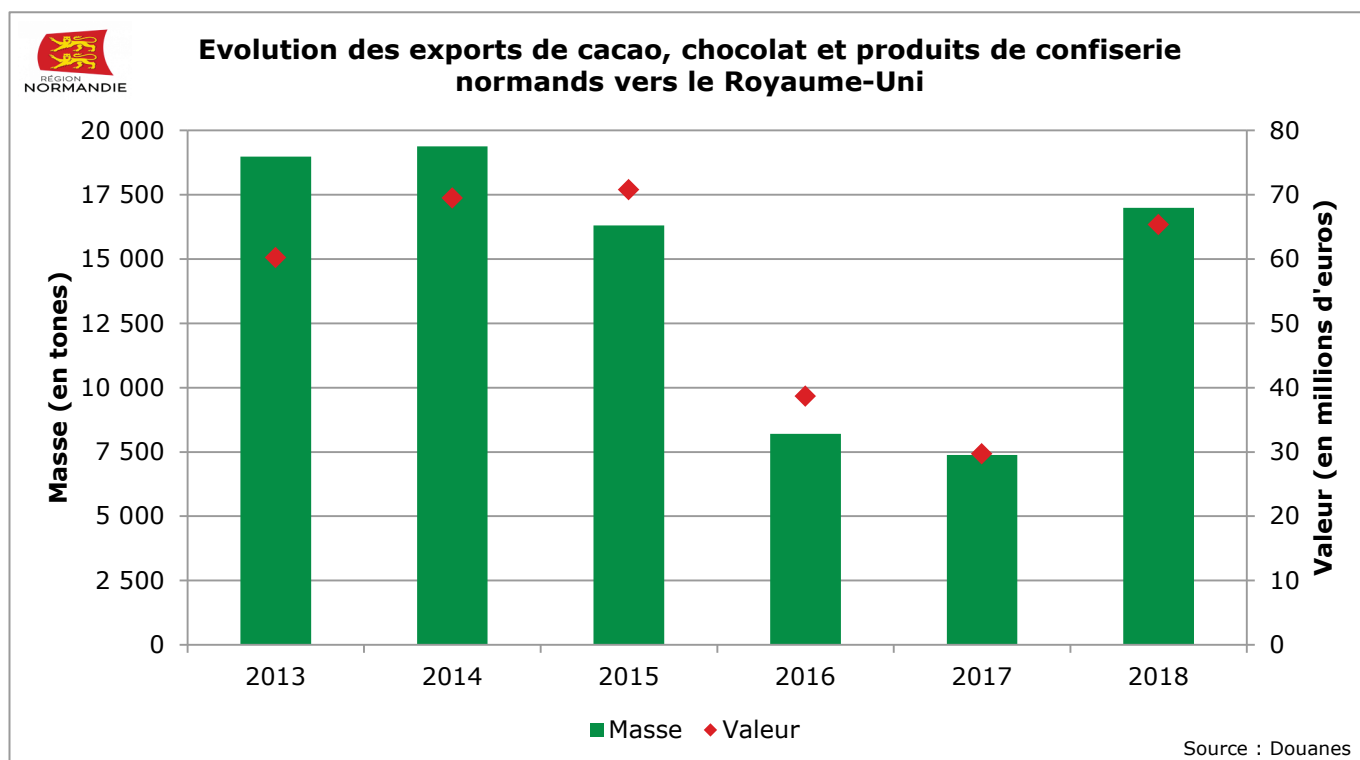
En 2018, le Royaume-Uni pèse pour **10 % des exports normands** de sucre.

On constate une hausse des **volumes de 277 %**, et une hausse en **valeur de 32 %** entre 2013 et 2018.

Imports britanniques de cacao, chocolat et produits de confiserie depuis l'UE (631M€ en 2018)



En 2018, **88 %** du cacao, chocolat et des produits de confiserie importés par le Royaume-Uni proviennent de l'UE.



En 2018, le Royaume-Uni pèse pour **10 % des exports normands** de cacao, chocolat et produits de confiserie.

On constate une **reprise** des exportations en **2018** après une **forte baisse de 2014 à 2017**.

Classement par volume du sucre, cacao, chocolat et produits de confiserie exportés de la Normandie vers le Royaume-Uni sur les 3 dernières années :

Rang	Libelle NC8	Libelle CPF6
5	Beurre, graisse et huile de cacao	Beurre de cacao
6	Pâtes à tartiner contenant du cacao	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes
13	Sucres blancs, sans addition d'aromatants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose	Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant
21	Pâte de cacao, non dégraissée	Cacao en masse, dégraissé ou non
28	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	Cacao en poudre, sans sucre, ni autre édulcorant
30	Pulpes de betteraves	Pulpe de betteraves, bagasses et autres résidus de sucrerie
60	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, à l'état liquide, pâteux ou en poudres, granulés ou simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao $\geq 31\%$ ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait $\geq 31\%$ (sauf poudre de cacao)	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), en vrac
86	Chocolat et articles en chocolat, non-fourrés (à l'exclusion des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes
128	Chocolat et articles en chocolat, fourrés (à l'excl. des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes
149	Mélasses de betterave, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de betterave	Mélasses
153	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait $\geq 25\%$ mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), en vrac
163	Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatants ou de colorants	Sucre de canne ou de betterave raffiné, contenant des arômes ou des colorants ; sucre et sirop d'érable
171	Préparation dite 'chocolat blanc'	Produits de confiserie divers (y compris le chocolat blanc) ne contenant pas de cacao
186	Bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée, fourrés ou non, contenant de l'alcool	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes
198	Bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée, fourrés ou non, ne contenant pas d'alcool	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes

Tarifs douaniers prévus par le gouvernement britannique en cas de sortie sans accord au 31 octobre 2019. La dernière mise à jour de ce document date du 8 octobre 2019. Ce document n'est donc plus valable puisqu'un accord de sortie a été trouvé pour une sortie le 31 janvier 2020. Les tarifs présentés servent donc à donner une idée des produits sur lesquels le Royaume-Uni souhaite se détacher de l'UE.

Libelle NC8	Tarif douanier	Contingents tarifaires (kg)
Huile de palme, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	3,8%	N/A
Huile de coco [coprah], brute, présentée en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,8%	N/A
Huile de coco [coprah], brute, présentée en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	6,4%	N/A
Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	6,4%	N/A
Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants, destinés à être raffinés	33,9€ /100kg	Annuel : 260 000 000
Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres destinés à être raffinés)	15€ /100kg	N/A
Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69° et 93°, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions)	33,9€ /100kg	Annuel : 260 000 000
Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69° et 93°, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions) (à l'excl. du sucre destiné à être raffiné)	41,9€ /100kg	N/A
Sucre de canne brut destiné à être raffiné, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne du n° 1701 13)	33,9€ /100kg	Annuel : 260 000 000
Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne destiné à être raffiné du n° 1701 13)	41,9€ /100kg	N/A
Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatisants ou de colorants	15€ /100kg	N/A
Sucres blancs, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose	15€ /100kg	N/A
Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts, des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatisants ou de colorants ainsi que des sucres blancs)	15€ /100kg	N/A

Sources

DGDDI

http://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/telechargement/telechargement_regions.asp

Comext

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/newxtweb/>

Tanguy RELAVE – mis à jour le 11 mars 2020

Service Economie Veille et Prospective